



République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE MONTRODAT

Séance du lundi 19 juillet 2021

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 09/07/2021

date d'affichage : 09/07/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Marie-Christine PORTE, David BOUQUIN, Marie-Laure PRADEILLES, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Représentés : Catherine MONCANIS par Marie-Laure PRADEILLES Isabelle CELLIER par Monique DOMEIZEL

Absents et Excusés : Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Ludovic MOULIN

Secrétaire de séance :

Marie-Laure PRADEILLES

2021D037 - Objet : Convention d'adhésion au service d'accompagnement du Centre de Gestion

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE ACCOMPAGNEMENT SUR LES DOSSIERS DEMATERIALISES DES AGENTS AFFILIES AU REGIME SPECIAL DU CENTRE DE GESTION DE LA LOZERE

Le Conseil Municipal

Vu le projet de convention établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'adhésion au service accompagnement sur les dossiers dématérialisés des agents affiliés auprès du régime spécial ;

Considérant que dans le cadre de la convention de mise à disposition, la commune peut mandater le Centre de Gestion pour assister la collectivité auprès du régime spécial pour une ou plusieurs missions dématérialisées définies dans la convention ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide de conventionner avec le Centre de Gestion, de la Fonction Publique Territoriale, pour les différentes missions en fonction des besoins ;

Prend acte de la contribution financière fixée par acte :

- Contrôle régularisation : 15 euros
- Contrôle validation : 30 euros
- Contrôle rétablissement : 15 euros
- Correction d'anomalie sur déclaration individuelle (DI) : 30 euros
- Affiliation de l'agent : 15 euros
- Liquidation des droits à pension normale : 120 euros
- Liquidation des droits à pension d'invalidité : 150 euros

- Qualification des Comptes Individuels Retraite (QCIR) : 105 euros
- Reprise d'antériorité : Simulation de calcul (EIG) : 90 euros
- Reprise d'antériorité : Simulation de calcul (EIG) + Rendez-vous agent : 120 euros
- Demande d'avis préalable : 90 euros
- Compte Individuel Retraite (CIR) : 60 euros



Donne toute délégation à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.



Adopté à l'unanimité (à main levée)

Le Maire,
Remy ANDRE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____